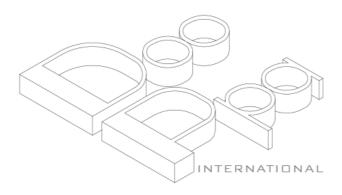
Contrat de travaux



Cadre du présent contrat

Le présent contrat est réalisé dans le cadre du projet Lyon 21-1 initié par Dooppa International.

Le présent contrat définit les règles du marché et fixe les responsabilités réciproques des deux parties.

Nom des travaux : Lyon 21-1

Contenu des travaux :

- a) Démolition du mur et du plafond
- b) Traitement des déchets
- c) Restructuration du plafond partiel
- d) Badigeonnage du plafond partiel et du mur partiel
- e) Travaux de réfection des parquets

Montant des travaux : sept mille cinq cent soixante dix sept euros (Hors TVA.)

Lieu des travaux : 11 rue Sainte-Hélène, 69002, Lyon

Afin d'effectuer la construction intérieure selon le nom de construction ci-dessus, le client, *Pruvot Antoine*, *Kyungjin Yoo* est appelé $\ll A \gg$ et l'entrepreneur, *Dooppa International* est appelé $\ll B \gg$, et un contrat est conclu conformément à ce qui suit.

Article 1er: Montant des travaux

Le montant des travaux sera 7,577€. (Hors TVA.)

Article 2: Paiement

 \ll A \gg doit effectuer le paiement de manière approfondie sur la base d'une confiance réciproque pour l'avancement fluid et le respect des délais des travaux. Le mode de paiement du prix de construction est le suivant.

Premier paiement (50%): Acompte (le 22/07/2021) (3,788.50€)

Deuxième paiement (40%) : Acompte intermédiaire (le *O5* / *O8* / *2021*) (3,030.80€)

Troisième paiement (10%): Solde (le 13/08/2021) (757.70€)

Article 3: Autorisation

Tous les droits sur les installations des travaux sont détenus par \ll B \gg jusqu'à l'autorisation de l'achèvement des travaux et sont transférés à \ll A \gg après le paiement du solde.

Article 4 : Période des travaux

La période des travaux est de 21 jours à compter de la date du contrat.

(Du 23/07/2021 au 12/08/2021)

Cependant, dans les cas suivants, la période des travaux peut être modifiée sous consultation réciproque entre \ll A \gg et \ll B \gg

- 1. En cas de catastrophe naturelle ou de cause équivalente.
- 2. En cas de changement de plan ou de contenu des travaux supplémentaire de $\ll A \gg$.
- 3. En cas de non-paiement des travaux par $\ll A \gg$.

Article 5 : Conception - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll A \gg et \ll B \gg décident de la conception en étroite consultation et \ll A \gg confie à \ll B \gg le design de la conception et la fabrication.

Article 6: Modification de conception et la reconstruction

Le montant excédentaire (par exemples, le montant de modifications, ajouts, reconstruction etc) à cause des modifications de conception de \ll A \gg pendant les travaux sera en plus payé par \ll A \gg après consultation avec \ll B \gg . De plus, \ll B \gg réécrit le devis pour l'ajout et la reconstruction, et puis le devis pour la reconstruction est conservée comme preuve.

Article 7: Problème survenu

 \ll B \gg procède aux travaux selon le contenu discuté et décidé avec \ll A \gg , et lorsqu'un problème survient pendant les travaux, \ll B \gg doit le résoudre sans délai.

Article 8: Dépenses nécessaires

Dans les cas suivants, \ll A \gg doit d'abord payer les dépenses nécessaires réelles séparément à \ll B \gg .

- 1. En cas de déplacement professionnel pour ces travaux.
- 2. Dans le cas d'une demande d'achat et des travaux de \ll B \gg parmi les contenus autres que le devis.

Article 9 : Plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

 \ll B \gg doit préparer une copie du plan d'architecture terminé à \ll A \gg et le livrer à \ll A \gg pendant la durée du contrat.

Article 10 : Copyright de plan d'architecture - Nous nous sommes confirmés réciproquement que les dispositions ne s'appliquent pas au contenu de ces travaux.

Le copyright du livre de plan d'architecture appartient à "B", et il ne peut pas être utilisé et imité autrement que ces travaux.

Article 11: Réfection

Même s'il y a une raison de suspendre tout ou partie des travaux et de la conception pendant les travaux, \ll A \gg doit payer la rémunération de la partie déjà exécutée à \ll B \gg en discutant avec \ll B \gg .

Article 12: Retardement des travaux

Dans le cas où \ll B \gg retarde les travaux sans motif valable, \ll B \gg versera à \ll A \gg une indemnité de retard équivalente à 2 sur 1,000 du montant des travaux pour chaque jour.

Article 13: Réalisation des droits

La réalisation des droits découlant du présent contrat ne peut être transférée par un tiers ou annulée sans consentement réciproque.

Cependant, si l'un des \ll A \gg et \ll B \gg néglige intentionnellement d'exécuter le contrat ou lorsqu'il est reconnu que l'avancement du contrat est devenu invalide en raison d'un jugement objectif, il faut en aviser l'autre partie par document. A défaut de consentement réciproque dans les 30 jours à compter de la date de suspension après notification, le contrat pourra être résilié unilatéralement.

Article 14: Achèvement des travaux

Une fois les travaux terminés, \ll A \gg doit examiner et confirmer les travaux suffisamment, et s'il y a des défauts, demander à \ll B \gg de corriger et de construire les travaux avant l'ouverture. Lorsque \ll A \gg et \ll B \gg conviennent d'ouvrir le lieu des travaux, les travaux est reconnu comme achevés.

Article 15: Défaut survenu

La période de réfection des défauts de l'installation après l'achèvement doit être d'un an, mais en cas de défaut dû à des consommables ou à d'autres facteurs externes, \ll A \gg et \ll B \gg doivent discuter et se compromettre réciproquement.

Article 16: Et autres

Lorsqu'un problème non décrit dans le présent contrat se produit, $\ll A \gg et \ll B \gg$ doivent se consulter et décider sur la base de lieu commun.

Afin de prouver ce contrat, $\ll A \gg \text{et} \ll B \gg \text{conservent}$ une copie de chaque contrat signé.

Fait à Lyon, le 22/07/2021

Signature :

Fait à Lyon, le 22 juiller 2021

(Signature)

B- Survey KIM

DOOPPA INTERN 55 Avenue Marceau 75016 Paris - France Tél.: +33 (0)7 49 62 22 31

851 097 683 R.C.S Paris

DOOPPA INTERNATIONAL

DEVIS n'1090

Conseils et Creations de projet d'amenagement d'interieur Renovation Total - Peinture - Menuiserie - Plomberie - Electricité Installation de cloision -Demolition - Nettoyage - L'Infographie en 2D&3D

Constatant la bonne execution du travail, acceptant les conditions generales

SIGNATURE DU CLIENT

et s'engageant a payer la somme demandee comptant.

Date: 11/07/2021

Nom: Antoine Pruvot, Kyungjin Yoo

Adresse: 11 rue Sainte-Hélène

Code Postal: 69002

Ville: Lyon

Tel: 06 78 34 09 73 / 06 33 46 97 81

758 €

8 335 €

T.V.A 10%

T.V.A 20%

TOTAL TTC

INTERVENTION A LA DEMANDE DU CLIENT

DESCRIPTION DES TRAVAUX

NO	NOM	DETAILS	UNITE	QTE (PCS)	PRIX(€)		Main-d'oeuvre(€)		TOTAL HT		DIVERS
INO					UNITE	TOTAL	UNITE	TOTAL	PRIX	TOTAL	DIVERS
	철거공사	건물관리 관계자에게 공사관련 사전승인은 공사의뢰자가 최초 요구, 공사 중 발생되는 문제는 공사 관계자가 직접해결									청소 후 완료
1	폐기물처리	하역, 운송, 폐기물처리장	LOT	1	100,00	100,00	300,00	300,00	400,00	400,00	거주증명필요
	Main-d'oeuvre	보양공사, 전문철거, 일반철거	LOT	1	210,00	210,00	1 440,00	1 440,00	1 650,00	1 650,00	철거 전문가
	공과잡비	장비, 공구, 복리후생, 운임	%	20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410,00	보양자재포함
	Total	소요일 : 총 4일				310,00		1 740,00		2 460,00	
2	천정공사	높은 천장 구성공사									
	목공사	장비, 공구, 복리후생, 공임	M ²	11	50,00	550,00	115,00	1 265,00	165,00	1 815,00	철거 후 필요한 마감부분 포함
	자재비	합판, 석고보드, 각재, 부자재	LOT	1	466,00	466,00	150,00	150,00	616,00	616,00	
	전기공사	조명 및 전기설비, 기타	Р	2	50,00	100,00	200,00	400,00	250,00	500,00	전선 및 자재 포함
	Total	소요일 : 총 5일				1 116,00		1 815,00		2 931,00	
3	도장공사	Enduit, Lissage 공사 포함									
	천정도장	기정에코수성페인트	M^2	11 NATIONAL	7,00	77,00	95,00	1 045,00	102,00	1 122,00	스프레이도장
	공과잡비	부자재, 잡자재, 운임	%	20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224,40	핸디코트 및 부자재
	Total	소요일 : 총 4일				77,00		1 045,00		1 346,40	
4	기타공사										
	가구셋팅	이케아 가구 조립 셋팅	LOT	1	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	목공사와 연계
	바닥마감	기존 마루 보수 공사	LOT	1	100,00	100,00	400,00	400,00	500,00	500,00	자재 이질감 고려
	공과잡비	부자재, 잡자재, 운임	%	20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,00	
	Total	총공사 기간내 해결				100,00		600,00		840,00	
	TOATL HT					1 603		5 200		7 577	
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR Certifie sur l'honneur que la construction de mon appartement ou pavillon est achevee depuis plus de deux ans,						TOTAL HT				

Certifie sur l'honneur que la construction de mon appartement ou pavillon est achevee depuis plus de deux ans, ce qui me permet de beneficier du taux de T.V.A 10% et qu'il est bien destine a un usage d'habitation. Fait a demande de l'interesse pour la societe DOOPPA INTERNATIONAL - 55 AV MARCEAU 75116 PARIS

DOOPPA INTERNATIONAL

55 Avenue Marceau 75016 Paris - France Fait à Paris Tél.: +33 (0)7 49 62 22 31 Signature

Le 11/07/2021

851 097 683 R.C.S Paris

Siege Social DOOPPA INTERNATIONAL 55 AV MARCEAU 75116 PARIS - TEL 07 49 62 22 31 S.A.R.L au capital de 2000,00 - N'SIRET RCS 851 097 683

Χ

Dooppa International